

Réconcilier



Le massacre de Thiaroye, un mensonge d'État

Le massacre de Thiaroye, perpétré contre d'anciens prisonniers de guerre réclamant le rappel de leurs soldes, s'est déroulé dans la banlieue de Dakar au Camp de Thiaroye le 1^{er} décembre 1944.

La découverte du mensonge d'État sur ce massacre après une interrogation scrupuleuse des sources et la poursuite de l'obstruction à la manifestation de la vérité par l'État français m'ont contrainte à devenir une historienne déraisonnable.

d'accès » et à obliger le ministère des armées à plus de transparence.

Pas loin de quarante recours ont été déposés par un fils de victime, des descendants de condamnés, un fils de rescapé et donc l'historienne.

Tant que la justice administrative ne reconnaîtra pas le mensonge d'État sur la spoliation, sur l'enchaînement des faits et sur le nombre de morts, les requérants subiront rejet sur rejet sauf très rares exceptions. Et il arrive que, quand la justice administrative donne raison, le ministère des Armées refuse d'exécuter le jugement comme pour la farce mémorielle des plaques du Tata de Chasselay.

“Je suis devenue une historienne déraisonnable.”

Le soutien aux descendants dans leur quête d'explication et de réparation m'a conduit à saisir la justice administrative escomptant parvenir à faire sortir les archives « interdites

désormais le dossier est entre les mains de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) et il nous faut maîtriser une colère lorsque nous apprenons que l'État français a rejeté une proposition d'accord amiable pour Biram Senghor âgé de 86 ans sur le remboursement des sommes dont son père a été spolié.

Notre ténacité a obligé le ministère à reconnaître qu'il n'y avait aucun corps dans les tombes anonymes du cimetière, les victimes ayant été jetées dans des fosses communes. Mais de là à faire des fouilles, l'État français n'est pas encore prêt par crainte d'exhumer non pas 35 corps mais vraisemblablement dix fois plus.

Certes, récemment la mention « Mort pour la France » a été octroyée mais à seulement six victimes, ce qui au final n'a guère de sens sauf pour espérer l'aboutissement du procès en révision afin

d'innocenter les 34 condamnés pour ce crime de rébellion armée qu'ils n'ont pas commis. Encore faut-il que le Garde des Sceaux saisisse la Cour de Cassation. La voie est libre désormais.

Avec le 80^e anniversaire, c'est du côté du Sénégal que les forces agissantes sont parvenues à renverser la situation en réclamant toutes les archives et en procédant à la fouille, dans un premier temps, au sein du cimetière alors que Biram Senghor a déposé une plainte contre X et contre l'Etat français pour recel de cadavre.

Avec ces multiples recours, j'ai dérangé ceux qui voulaient maintenir le récit officiel mensonger. Après la publication de mon ouvrage *Le massacre de Thiaroye, 1er décembre 1944, Histoire d'un mensonge d'État* (le passager clandestin), à défaut de voir le résultat tangible de mon combat, je pourrais le poursuivre par le biais de la fiction.

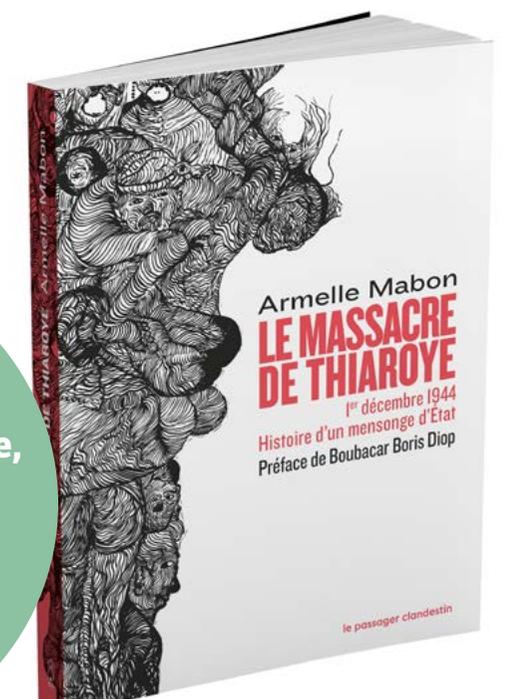
Conférence

Le massacre de Thiaroye, un mensonge d'État

Mardi 9 décembre à 18h30

Espace culture
campus Cité scientifique

Armelle Mabon



L'influence des artistes – que ce soit la danse, le théâtre, la musique, le cinéma – peut également être une force pour faire connaître l'histoire de ces hommes plus que trahis par un mensonge qui a du mal à laisser place à la sincérité et à la volonté de les nommer. Par contre, il est possible de pointer un racisme institutionnel car rien ne se serait passé ainsi pour des militaires français à la bonne couleur blanche.

Dans l'épilogue de sa pièce *Thiaroye, terre rouge*, Boubacar Boris Diop, dont je salue la magnifique préface, fait dire à son héros Naman : « Je vous l'avais dit, camarades ! Nous ne sommes pas morts, nous ne mourrons jamais³. »

Je sais que ces hommes ne me quitteront jamais si la vérité et la justice ne passent pas.

Armelle Mabon

“Je vous l'avais dit, camarades ! Nous ne sommes pas morts, nous ne mourrons jamais”

Évènement associé

Judi 11 décembre à 20h

L'Antre-2, Lille

Spectacle

J'ai plusieurs terres

Compagnie Yaena

Une histoire vraie, un fil tendu entre l'intime et la grande Histoire. Du grand-père maternel, homme politique d'envergure, Gabonais métis Franco-Portugais, à la petite-fille, Gabonaise née en Belgique et vivant en France.

Un récit à la fois documentaire et théâtral, dans lequel on croise un styliste de renommée internationale, une écrivaine aux multiples facettes, le devoir de mémoire et des relents de colonialisme.

À quels temps se conjugue le mot FrançAfrique ?

J'ai plusieurs terres, c'est un seule en scène

lumineux. Un spectacle sur la transmission, l'héritage. Mavikana Badinga mélange texte, danse, chant, musique, extraits radio, vidéos d'archives et pose des questions simples comme : Qu'est-ce que ça représente d'être une petite-fille de la Françafrique ?

Étrangère pour toujours dans le pays où l'on a grandi ?

Peut-on vraiment envisager de vivre ensemble sans regarder en face notre histoire commune ?

Quelle histoire raconter à mes enfants métis ?

Texte : Mavikana Badinga (Koinè éditions) - **Avec** : Mavikana Badinga - **Mise en scène** : Mavikana Badinga, Julien Graux, Raquel Silva - **Dramaturgie** : Julien Graux, Raquel Silva - **Création lumières, vidéo** : Sébastien Sidaner - **Ingénieur du son** : Maxence Collart - **Régie son (festival Avignon)** : Clara-Lou Collart - **Scénographie** : Alexandrine Rollin, Sébastien Sidaner - **Construction** : Alexandrine Rollin - **Témoignages, voix off, chant** : Marie-Madeleine Sousatte - **Collaboration graphique** : Kofoh Nzau - **Conception costume** : Alexandra Epée - **Confection costume** : Marie-Madeleine Sousatte - **Photos** : Laurent Rousselin - **Production** : Compagnie Yaena - **Co production** : Le Safran – Scène conventionnée d'Amiens Métropole, Maison du Théâtre – Amiens, Théâtre Exchange (Centre culturel Léo Lagrange – Amiens et Théâtre Massenet – Lille).

